

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 1 octobre 2020**

**DCM N° 20-10-01-6**

**Objet : Soutien à divers projets culturels.**

**Rapporteur: M. BOHR**

La Ville de Metz souhaite poursuivre son engagement aux côtés des acteurs culturels actifs sur son territoire, porteurs d'actions originales, et valoriser la diversité des esthétiques artistiques (théâtre, patrimoine, photographie).

Dans le domaine théâtral, l'association Quai Est souhaite créer un prix Koltès récompensant des auteurs contemporains pour l'écriture d'un texte dramatique, après un appel à concours au niveau international. Il s'agira de récompenser une fiction théâtrale. Le projet débutera à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Un jury national sera constitué avec des auteurs, metteurs en scène, journalistes et universitaires spécialistes du dramaturge messin. Les cinq écritures retenues feront l'objet de représentations théâtrales et de mises en espaces par des compagnies locales. La réalisation définitive en 2021 sera organisée en partenariat étroit avec l'espace Bernard-Marie Koltès - Metz.

L'association a sollicité la Ville de Metz à travers une demande de soutien financier à hauteur de 5 000 euros pour l'exercice 2020. Il est proposé d'apporter une subvention au titre de l'aide au projet de ce montant à l'association.

Par ailleurs, l'association Cultures 21 souhaite organiser un projet intitulé "C'est aussi mon patrimoine !" entre septembre et janvier. Il s'agit d'élaborer une roman multimédia en partenariat avec les travailleurs sociaux du foyer-logement AMLI et une dizaine d'enfants migrants, dans le quartier du Sablon. Cette action a pour but de favoriser l'appropriation et l'expression culturelles des enfants, en allant à la rencontre du patrimoine de Metz (Musée de la Cour d'Or, Archives municipales...) et développer avec eux une démarche créatrice. La DRAC Grand Est est partenaire de ce projet. La Ville de Metz a été sollicitée par l'association pour contribuer au financement. Il est proposé d'apporter à celle-ci une aide au projet d'un montant de 2 000 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subvention formulées par diverses associations pour 2020,

**CONSIDERANT** l'intérêt public local que revêtent les projets culturels de ces associations (théâtre, patrimoine, photographie),

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 7 000 euros aux associations suivantes :

Quai Est (organisation du Prix Koltès lancé à l'automne)	5 000 €
Cultures 21 (organisation du projet "C'est aussi mon patrimoine !" sur le dernier trimestre 2020)	2 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les organismes bénéficiaires, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 4

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**